

# Partage sur la gestion de l'éthique et de l'intégrité

6<sup>ème</sup> édition du Colloque sur l'éthique des organisations publiques  
*L'institutionnalisation de l'éthique : de la réflexion à la pratique*

10 juin 2026

Bâtir  l'avenir

Québec  

# Plan de la présentation

1. Un aperçu du MESS
2. L'évolution de l'éthique au MESS
3. Le Programme : une approche structurante
4. Des réflexions sur les enjeux et défis à venir

# Contexte organisationnel

## Une offre de services diversifiée :

- **Individus**
  - Aide financière de dernier recours
  - Directeur de l'état civil
  - Insertion professionnelle, maintien en emploi et qualification professionnelle
- **Entreprises et travailleurs**
  - Service-conseil destiné aux employeurs et service d'aide pour le reclassement
  - Registraire des entreprises
- **Organismes communautaires**
- **Autres MO**

## Chiffres clés pour 2024-2025

Chiffres clés	Description
6 996	Employées et employés au Ministère <sup>a</sup> au 31 mars 2025
89,1 %	Proportion de l'effectif du Ministère au 31 mars 2025 qui consacrait ses efforts aux services directs et indirects à la population <sup>b</sup>
5,4 G\$	Dépenses du Ministère
3 848 968	Appels téléphoniques pris en charge dans les centres de relations avec la clientèle <sup>c</sup>
233 079	Participants et participantes actifs aux mesures d'emploi
10 517	Entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi
286 113	Adultes qui bénéficiaient d'un programme d'assistance sociale (moyenne mensuelle)
590	Organismes communautaires qui ont bénéficié d'un soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales en 2024-2025
203 676 <sup>d</sup>	Prestataires qui bénéficiaient du Régime québécois d'assurance parentale en 2024
420 704	Certificats et copies d'actes délivrés par le Directeur de l'état civil
1 093 039	Entreprises immatriculées auprès du Registraire des entreprises au 31 mars 2025

# Encadrement de l'éthique au MESS

## Code de conduite « Agir avec intégrité »

- Regroupe et unit les approches :
  - Par les valeurs → **éthique**
  - ET
  - Par les règles → **déontologique**
- Présente les thématiques connexes :
  - Lobbyisme et communications d'influence
  - Divulgation d'actes répréhensibles



# D'un code de conduite à une démarche d'intégrité organisationnelle

## Cadre d'intégrité organisationnelle :

- Première mouture de notre démarche organisationnelle en matière d'intégrité.

## Plan d'action en 5 objectifs :

1. Promouvoir le système des 7 valeurs organisationnelles et favoriser leur actualisation par les personnes
2. Favoriser la connaissance des règles déontologiques applicables
3. Instaurer un exercice permanent de gestion des risques à l'intégrité
4. Déployer l'intégrité à travers la culture organisationnelle
5. Faire connaître le rôle des répondantes et répondants sectoriels et outiller ceux-ci en matière de conseils et d'avis

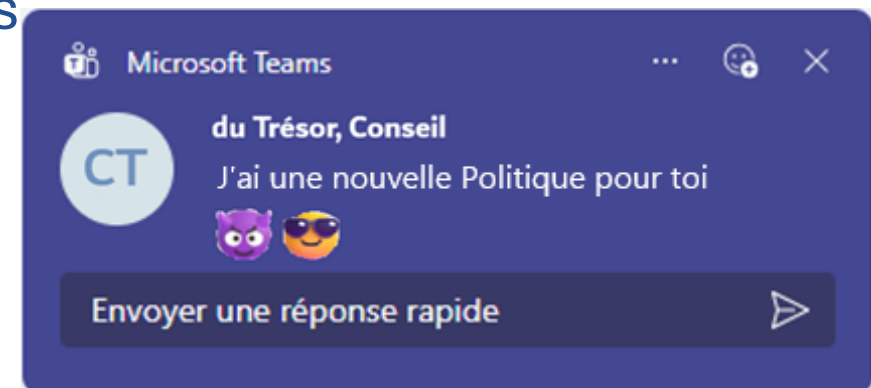
**Code de conduite**

```
graph TD; CC[Code de conduite] --> CI[Cadre d'intégrité organisationnelle]; CC --> PA[Plan d'action en 5 objectifs];
```

# Entrée en vigueur de la Politique

## Politique sur la gestion de l'éthique et de l'intégrité applicable aux ministères et organismes de la fonction publique

- Confirme la démarche amorcée avec le Cadre d'intégrité et le Plan d'action
- Exige la mise en place d'un « nouveau » Programme
- Nouvelles exigences avec de nouveaux objectifs



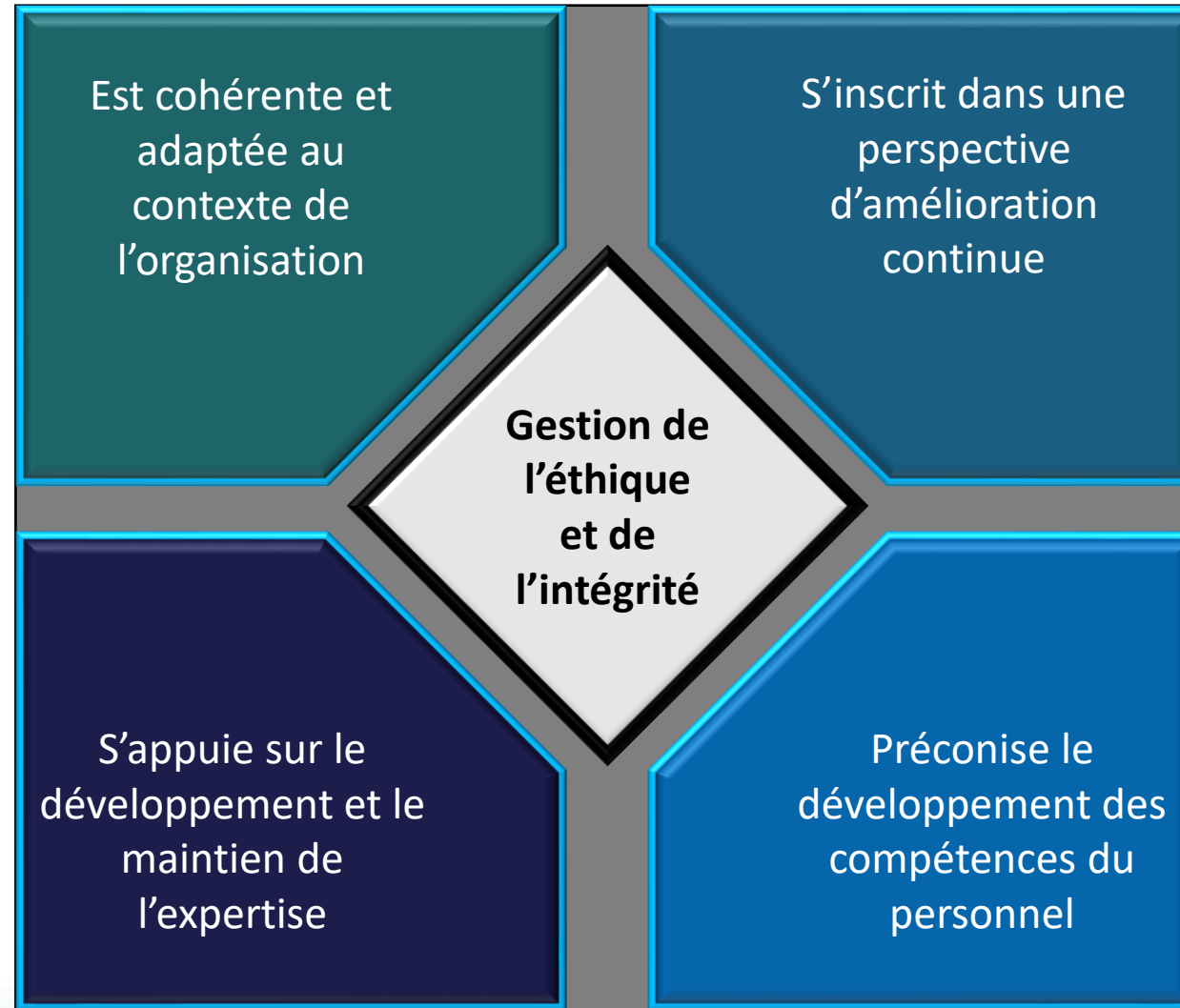
# Programme organisationnel de gestion de l'éthique et de l'intégrité

Importance d'une démarche :

- **permanente** : s'adapte aux nouvelles exigences;
- **structurée** : objectifs clairs et fait appel à des collaborateurs clés;
- **planifiée** : court, moyen et plus long terme.



# Principes directeurs



# POGEI : avec qui exactement ?

- Le succès du programme repose sur plusieurs intervenants!
- Une culture organisationnelle d'éthique et d'intégrité se maintient par une responsabilité partagée des acteurs concernés.

## 4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La réussite de la démarche organisationnelle d'éthique et d'intégrité du Programme et des mesures qui en découlent repose sur le leadership des instances ministérielles ainsi que sur un engagement fort des collaborateurs concernés.

4.1 GOUVERNANCE
<b>Sous-ministre</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Assurer le développement d'une culture organisationnelle empreinte d'éthique et d'intégrité.</li><li>2. Veiller à la mise en place de mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles liées à une divulgation au sein de l'organisation.</li><li>3. Désigner un RGEI et, le cas échéant, son remplaçant temporaire.</li><li>4. Voir à la mise en œuvre de la Politique, notamment en y allouant les ressources appropriées.</li><li>5. Assurer la mise en place d'un programme organisationnel de gestion de l'éthique et de l'intégrité et veiller à son application.</li><li>6. Fournir les renseignements demandés par le SCT, selon la forme prescrite et au moment déterminé par ce dernier, relativement à la mise en œuvre de la Politique.</li><li>7. Confier au RGEI la mise en œuvre des responsabilités liées à la mise en place du Programme et en déterminer les modalités de suivi.</li></ol>
<b>Comité exécutif</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Appuyer la sous-ministre dans l'implantation de la démarche organisationnelle d'intégrité.</li><li>2. Affirmer et promouvoir l'engagement de l'organisation à l'égard de l'éthique et de l'intégrité.</li><li>3. Approuver le Programme.</li><li>4. Approuver les révisions et les mises à jour du Programme, au besoin.</li><li>5. Recevoir les bilans relatifs au suivi du Programme et toute autre reddition de comptes en matière d'intégrité organisationnelle.</li></ol>

# POGEI : c'est quoi ?

Les orientations du Programme reprennent les 10 objectifs énumérés dans la Politique gouvernementale :

Objectif 1 : Promouvoir les valeurs organisationnelles

Objectif 2 : Faire connaître les normes d'éthique et de discipline.

Objectif 3 : Sensibiliser et former

Objectif 4 : Offrir des services-conseils

Objectif 5 : Prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts et d'après-mandat

Objectif 6 : Identifier les risques à l'éthique et à l'intégrité et en assurer la gestion

Objectif 7 : Encadrer les activités de lobbying

Objectif 8 : Prévenir la corruption et la collusion

Objectif 9 : Gérer les risques associés à la gestion des ressources humaines.

Objectif 10 : Promouvoir le mécanisme de signalement d'actes répréhensibles





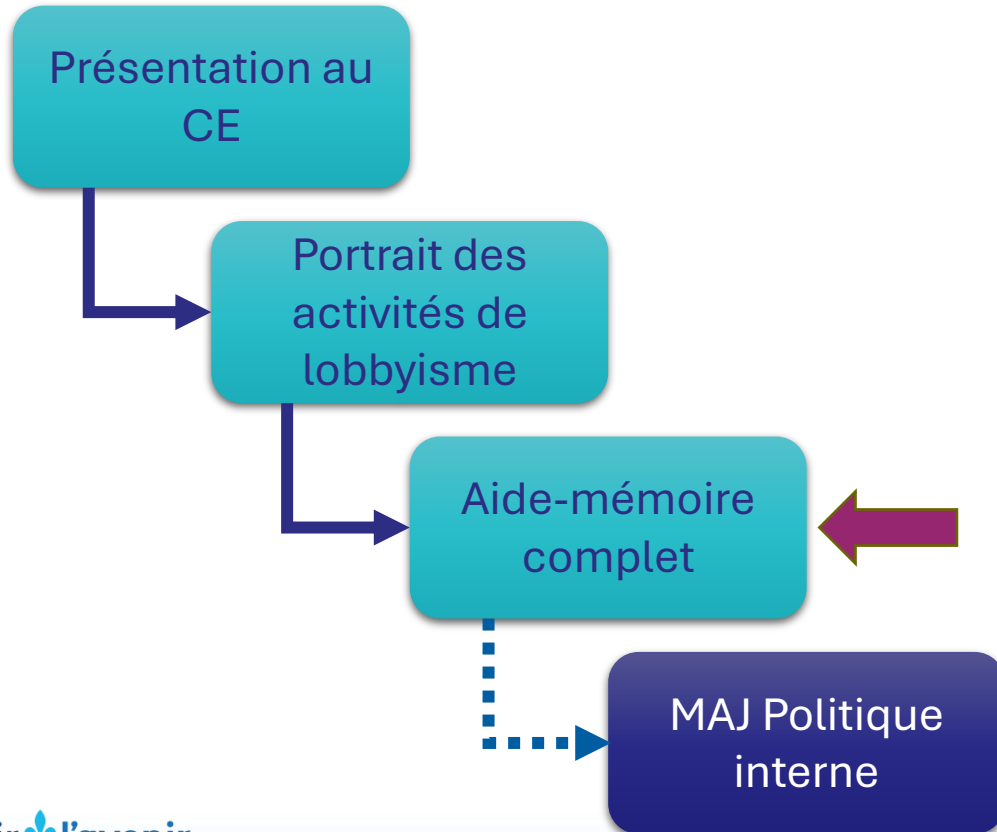
## Comment cela se traduit-il au quotidien ?

1. Présentations au Comité exécutif
2. Actualités dans l'intranet ministériel
3. Pages intranet et aide-mémoire sur les grandes thématiques
4. Canal privilégié avec notre réseau de répondants
5. Boîte courriel réservée aux questions et aux consultations éthiques

# POGEI : exemple de mesures



## Lobbyisme :



### AIDE-MÉMOIRE LOBBYISME

On entend par lobbyisme, toute communication orale ou écrite faite auprès d'un titulaire d'une charge publique (TCP) en vue d'influencer ou étant susceptible d'influencer, à toute étape du processus, une décision législative, réglementaire ou administrative pour le compte d'un client, d'une entreprise ou d'un OBNL visé.

#### Comment reconnaître une activité de lobbyisme ?

Lobbyiste	TCP	Décision visée	Activité de lobbyisme
Quel que soit leur titre professionnel, les lobbyistes sont des personnes qui, en échange d'une contrepartie, pour le compte d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation, communiquent avec des TCP en vue d'influencer leurs prises de décisions.  Ces communications peuvent se faire par écrit, par téléphone ou encore en personne.	Les membres du personnel du Ministère et les personnes exerçant la fonction de sous-ministre et de sous-ministre adjoint ou associé au Ministère sont tous et toutes des titulaires de charges publiques.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une proposition législative ou réglementaire, une résolution, une orientation, un programme ou un plan d'action;</li><li>• l'attribution d'un permis, d'une licence ou d'un certificat;</li><li>• l'attribution d'une subvention, d'un contrat autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public ou d'un autre avantage pécuniaire;</li><li>• la nomination d'un administrateur public ou d'un administrateur de l'État.</li></ul>	Toute communication faite par un lobbyiste auprès d'un TCP en vue d'influencer une décision doit être faite en transparence, c'est-à-dire qu'elle doit être déclarée au <a href="#">registre des activités de lobbyisme</a> .  Le fait, pour un lobbyiste, de convenir pour un tiers d'une entrevue avec le TCP est assimilé à une activité de lobbyisme.

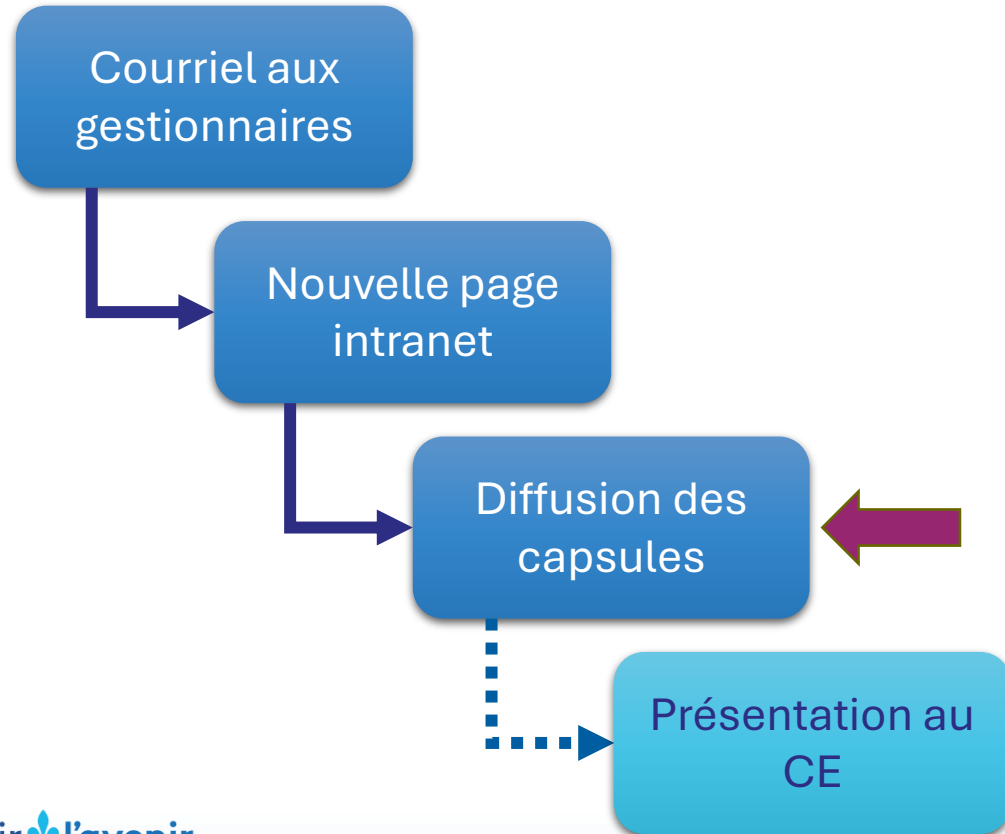
L'équipe de l'intégrité et de l'éthique  
Direction du Secrétariat général adjoint  
Direction générale du Bureau de la sous-ministre et du Secrétariat général

Emploi et Solidarité sociale  
Québec

# POGEI : exemple de mesures



## Démarche de prévention de la corruption (CLCC)



**Devenir ambassadeur dans la lutte contre la corruption : j'y crois!**

5 mai 2026 - Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général



Dans le cadre de son engagement à promouvoir une culture d'intégrité, le Ministère vous invite à regarder la nouvelle capsule de sensibilisation aux risques de corruption du Commissaire à la lutte contre la corruption.

**Capsule 1 : Devenir ambassadeur dans la lutte contre la corruption** (5 minutes)

Cette vidéo informative s'inscrit dans une série de huit (8) capsules de sensibilisation qui abordent chacune un risque spécifique lié à la corruption. Les capsules sont regroupées dans le [Système de gestion des apprentissages \(SGA\)](#). Elles constituent ensemble une formation obligatoire intitulée **S'impliquer pour prévenir la corruption (code de l'activité : CLCC01001\_A)**. Cette formation est accessible dès maintenant et a été ajoutée à votre dossier de formation.

Cette première capsule explique aux titulaires de charge publique qu'ils peuvent devenir des ambassadeurs de la lutte contre la corruption dans leur organisation. Dans les capsules suivantes, nous suivrons Jean, ambassadeur dans la lutte contre la corruption, qui accompagne Mathilde dans son cheminement pour devenir elle-même ambassadrice.

Nous vous invitons donc à visionner cette vidéo et à suivre la formation afin de renforcer vos connaissances sur les risques de corruption et de contribuer à les prévenir. [Consultez la page intranet sur la prévention de la corruption](#) pour en savoir plus sur cette démarche.

Merci pour votre investissement à préserver l'intégrité de notre ministère!

L'équipe de l'intégrité et de l'éthique  
de la Direction du Secrétariat général adjoint (DSGA)



# POGEI : comment ça fonctionne ?

## SUIVI DE LA MISE EN PLACE ET DE L'APPLICATION DU PROGRAMME

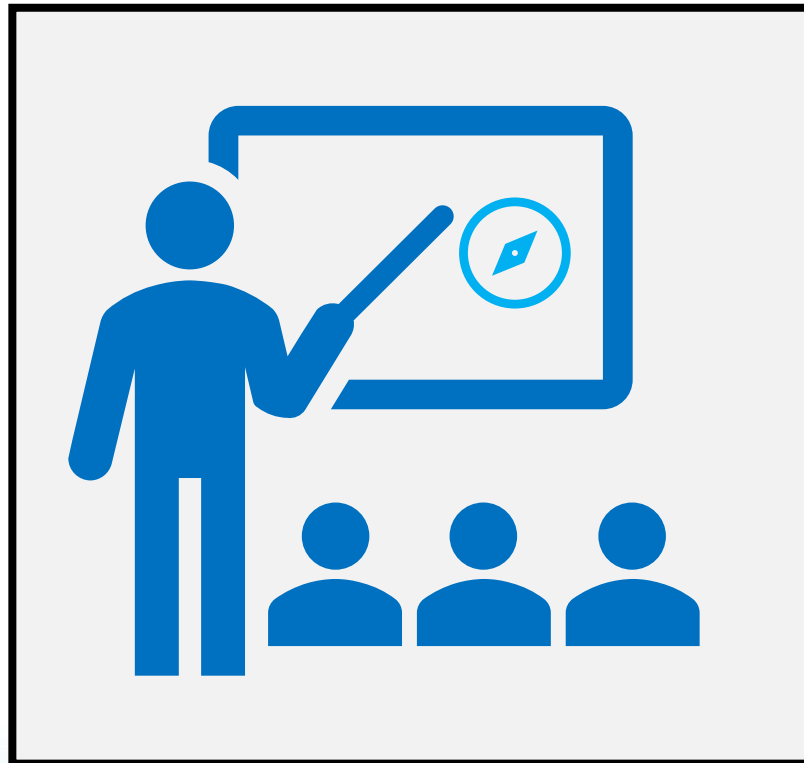
1. Tableau de suivi du Programme (remplace notre Plan d'action)
2. Comité d'éthique organisationnelle
3. Sondage organisationnel en éthique (aux 2 ans)
4. États de situation et bilans (en continu, au CE)

# Alors, tout est réalisé...?



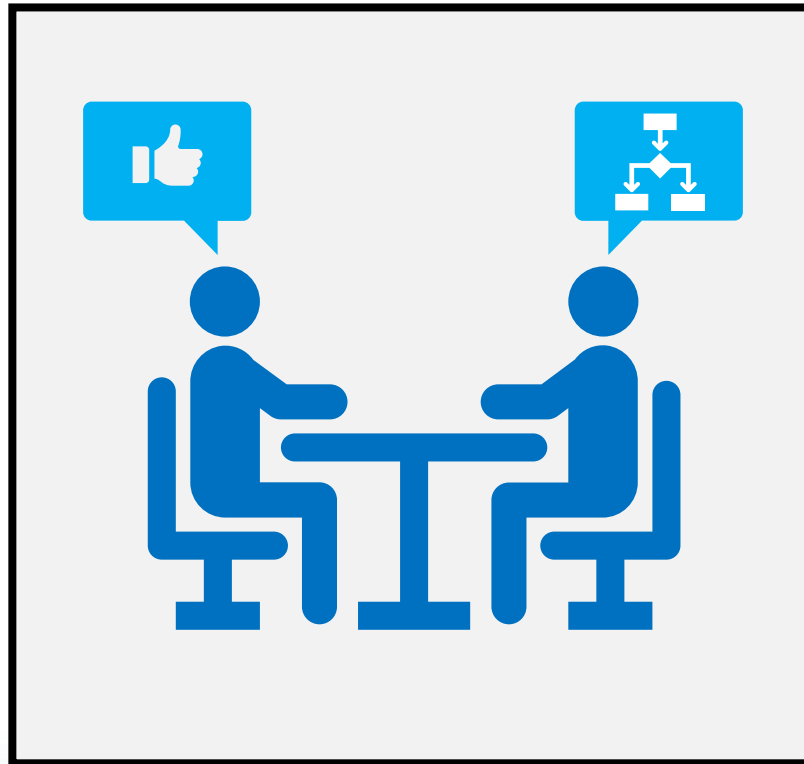
# Défi à long terme #1

- ❑ Ne plus avoir à justifier l'importance de la gestion de l'éthique et de l'intégrité



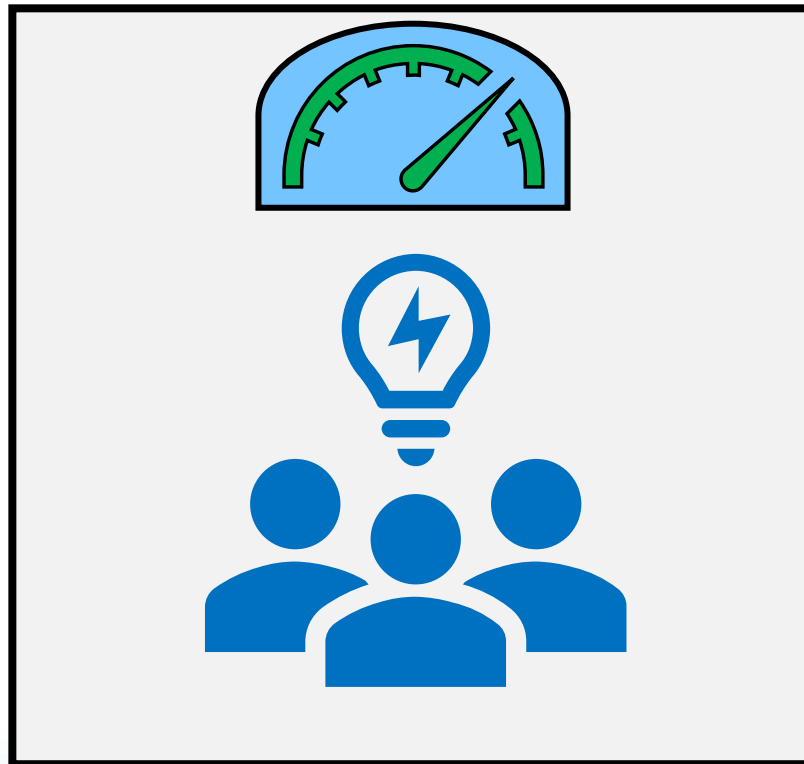
## Défi à long terme #2

- Assurer la pérennité de la démarche au-delà des individus en place



## Défi à long terme #3

- ❑ Créer un cadre structuré pour renforcer la sensibilité éthique du personnel (ça ne repose pas juste sur l'employé!)



# PROGRAMME ORGANISATIONNEL DE GESTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Votre  gouvernement

# Merci !

Québec 